

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein

Nombre de conseillers élus :  
11  
Conseillers en fonction :  
11  
Conseillers présents :  
10



**Conseil Municipal  
de la  
COMMUNE DE TRIEMBACH-AU-VAL**

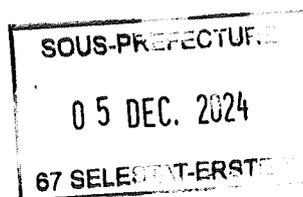
**26<sup>ème</sup> séance du 14 octobre 2024**  
A la Mairie de Triembach-au-Val à 19h30  
Convocation du 24/09/2024

Sous la présidence de  
Sont présents :

**M. le Maire : Gérard DEBAUCHEZ**  
MMES et M. les adjoints : Martine ZENNER, Maryline DELSART,  
Alain KAMMERER  
Mme et MM. les Conseillers :  
Jean-Marc BIEHLER, Bernard GUTH, Ghislaine KLINGLER,  
Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude  
WENDLING.

Absent excusé :

M. Roger JOST



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

Monsieur le Maire demande l'accord des membres pour rajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024

## ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION COMPTE-RENDU RÉUNION PRÉCÉDENTE
3. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)
4. ACQUISITION DE LA PARCELLE 41 SECTION 01
5. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE – Festi'Val Passeurs de Musique
6. MAINLEVÉE DE DROIT A LA RESOLUTION – Lotissement Forstmatten
7. PROPOSITION DE RACHAT REMORQUE « DEVES »
8. ARRETE LUTTE CONTRE LES BRUITS ET TROUBLES DE VOISINAGE
9. DECISION MODIFICATIVE N°2/2024
10. DIVERS

### DCM – 2024/177 : NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

*Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

*Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Mme Maryline DELSART, secrétaire de séance.

#### **DCM – 2024/178 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2024, figurant en annexe, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM – 2024/179 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la finalisation du dossier de DECI, dressant l'inventaire des points d'eau incendie sur l'ensemble de la commune.  
Il présente de devis de l'entreprise SECUFORMED, pour la mise aux normes réglementaires des PEI (Points d'Eau Incendie), pour un montant de 2 370.60 € TTC.  
Il propose également le devis de maintenance annuelle par rapport aux vérifications réglementaires obligatoire de Points d'Eau Incendie, pour un montant de 528 € TTC.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier les contrôles de maintenance des PEI à la Société SECUFORMED.
- **DECIDE** d'inscrire au BP 2025, la réalisation des travaux de mise aux normes réglementaires des PEI (Points d'Eau Incendie), pour un montant de 2 370.60 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'arrêté relatif à ce dossier ainsi que toutes pièces annexes

#### **DCM–2024/180 : ACQUISITION DE LA PARCELLE 41 SECTION 01**

Dans le cadre de la succession ZIMMERMANN Jean-Paul et Joséphine, Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 41 de la Section 01, d'une contenance de 0,50 are.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle n° 41 de la Section 01, d'une superficie de 0,50 ares dans le cadre de la succession ZIMMERMANN Jean-Paul et Joséphine.
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**DCM – 2024/181 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE – Festi'Val Passeurs de Musique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Festi'Val Passeurs de Musique qui s'est produit à l'église de Triembach-au-Val, le 18 août dernier, n'a pas obtenu les financements espérés de la CEA et de la Région Grand Est

Aussi l'ensemble K, qui gère cet évènement sollicite une aide communale complémentaire afin de pouvoir assurer le maintien de cette manifestation sur les années à venir.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

**DCM – 2024/182 : MAINLEVÉE DE DROIT A LA RESOLUTION - Lotissement FORSTMATTEN**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir été informé de la vente de l'immeuble bâti sis à Triembach-au-Val (67220), 11 rue St Gilles, appartenant aux héritiers de feu SEITZ Jean - Ginette WAHL, **DECIDE** :

- **DE RENONCER** au droit à la résolution de la vente pour l'inexécution des conditions au profit de la Commune de Triembach-au-Val, en tant qu'il grève l'immeuble bâti cadastré :
    - Section 1 – n° 52 – 11 rue St Gilles – 7 .60 ares au sol.
- Ainsi que sur tous les immeubles bâtis situés dans le lotissement dénommé « FORSTMATTEN » étant encore grevés de l'inscription du droit à la résolution.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence Monsieur l'Adjoint à signer l'acte de mainlevée devant un notaire de la SELARL « Les Notaires de Villé », société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial à Villé
  - Que les frais et honoraires de notaire relatifs à l'acte sont à la charge du demandeur

**DCM – 2024/183 : PROPOSITION DE RACHAT REMORQUE « DEVES »**

A la suite de la vente du tracteur communal, Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux propositions de rachat de la remorque de la marque DEVES, immatriculée 4267 YB 67 pour un montant de 1 800 €.

Par souci d'équité, il est procédé à un tirage au sort entre les deux acheteurs potentiels. Ce tirage au sort désigne Monsieur Michaël DREUX, domicilié 9 place Crinoline à Sundhouse

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour la vente de la remorque de la marque DEVES, repris dans l'inventaire sous 96MMO DIV004, pour un montant de 1 800 € à M. Michaël DREUX
- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

**DCM – 2024/184 : ARRETE PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES BRUITS ET TROUBLES DE VOISINAGE**

L'arrêté prescrivant la lutte contre les bruits et troubles de voisinage, datant du 1<sup>er</sup> octobre 2007, Monsieur le Maire propose de revoir et réactualiser les modalités.

Après un tour de table, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **DECIDE** de maintenir les horaires tels qu'ils sont actuellement, à savoir :

- Les jours ouvrables de 7 heures à 20 heures
- Les dimanches et jours fériés de 9 heures à 11 heures

**DCM – 2024/185 : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** APPROUVE la décision modificative suivante :

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
10226	Taxe d'aménagement	1.600,00	
10226	Taxe d'aménagement		1.600,00
	Balance	1.600,00	1.600,00

**DCM – 2024/186 : DIVERS**

**A. INFORMATIONS de M. le MAIRE**

M. le Maire :

- Fait part, dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil Municipal du 20.05.2020, de la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
  - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain :  
Section 4, parcelle 144, au Lieu-dit SARRIRAIN
  - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain :  
Section 1, parcelle 83, au 18 rue des Prés

- la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain :  
Section 2, parcelles 91 – 95/91 – 135/87, au 66 rue principale
- Invite les membres du Conseil à participer à la matinée citoyenne du samedi 19 octobre 2024, le rendez-vous étant fixé à 8 h 30, devant la mairie. Plusieurs ateliers seront proposés, dont un pour la mise en peinture des décorations de Noël.
- Fait part des remerciements des Chasseurs pour les travaux réalisés dans les chemins par la Commune, et informe que lors de leurs journées de travail des 6 et 7 septembre, l'association de chasse a réalisé des travaux d'égagement sur divers chemins qui étaient rendus difficile d'accès, notamment celui conduisant à l'aérodrome.
- Informe du changement de la chaudière à l'école.

### **B. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

- ❖ Alain KAMMERER fait part de l'augmentation à venir de la part assainissement sur les factures de consommation d'eau.
- ❖ Maryline DELSART fait part de la prochaine réunion de la Commission de préparation de la fête de Noël pour les aînés du village.
- ❖ Jean-Marc BIEHLER fait part de la demande de M. Finance de remettre en peinture la bande jaune interdisant le stationnement face à son domicile.  
Cette opération sera réalisée en même temps que les travaux de marquage au sol du village.
- ❖ Ghislaine KLINGLER
  - fait part des problèmes de stationnement rencontrés lors des réunions de l'ADMR  
M. le Maire prendra contact avec le responsable pour solutionner le problème.
  - Demande à ce que l'extinction de l'éclairage public soit revu afin de sécuriser l'attente des scolaires le matin.  
La demande sera faite auprès de notre électricien.
- ❖ Martine ZENNER informe du bon déroulement du chantier de l'école, remercie tous ceux qui ont participé au déménagement et réaménagement des locaux et particulièrement Ghislaine KLINGLER d'avoir fait l'intermédiaire avec le personnel enseignant.

Lu et approuvé  
pour copie conforme

Triembach-au-Val, le 15 octobre 2024  
Le Maire :

Gérard DEBAUCHEZ

La secrétaire de séance :

Mme Maryline DELSART.



